

Histoire et actualités

Actualité et Communiqués

[Communiqué commun avec la Commission nationale de Contrôle du 8 avril 2022](#)

[Communiqué du 8 avril 2022](#)

[Communiqué commun avec la Commission nationale de Contrôle du 3 avril 2022](#)

[Communiqué du 11 mars 2022](#)

[Mise au point du 4 février 2022](#)

[Communiqué du 8 janvier 2022](#)

[Mise au point du 3 novembre 2021](#)

[Communiqué du 28 octobre 2021](#)

[Communiqué du 21 juillet 2021](#)

[Avertissement du 17 avril 2021](#)

[Communiqué du 9 avril 2021](#)

[Mise au point du 2 avril 2021](#)

[Mises au point du 23 octobre 2020](#)

[Avis Cada du 16 juillet 2020](#)

[Mise au point du 10 mars 2020](#)

[Mise au point du 28 février 2020](#)

[Communiqué du 25 février 2020](#)

[Communiqué du 30 janvier 2020](#)

[Communiqué du 21 mai 2019](#)

[Communiqué du 4 mai 2019](#)

[Communiqué du 2 avril 2019](#)

[Mise au point du 14 mars 2019](#)

[Communiqué du 24 janvier 2019](#)

[Communiqué du 8 juin 2017](#)

[Communiqué du 4 mai 2017](#)

[Communiqué du 23 avril 2017](#)

[Communiqué du 20 avril 2017](#)

[Communiqué commun avec la Commission nationale de Contrôle du 13 avril 2017](#)

[Communiqué du 31 mars 2017](#)

[Communiqué du 16 mars 2017](#)

[Communiqué du 23 novembre 2016](#)

[Mise au point du 4 décembre 2015](#)

[Mise au point du 26 novembre 2015](#)

[Mise au point du 25 novembre 2015](#)

[Mise au point du 3 novembre 2015](#)

[Communiqué du 27 novembre 2014](#)

[Communiqué du 5 septembre 2014](#)

[Communiqué du 30 janvier 2014](#)

Communiqué commun de la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle et la commission des sondages du 8 avril 2022 sur la diffusion d'informations trompeuses se présentant abusivement comme des sondages

La Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle et la commission des sondages appellent à la plus grande prudence sur les messages qui pourraient circuler en relation avec des résultats se référant à des « sondages » mais qui ne constituent pas des sondages et ne peuvent donc se prévaloir de ce terme.

La loi du 19 juillet 1977, telle que modifiée par celle du 25 avril 2016, définit le sondage à son article 1er dans les termes suivants : « Un sondage est une enquête statistique visant à donner une indication quantitative, à une date déterminée, des opinions, souhaits, attitudes ou comportements d'une population par l'interrogation d'un échantillon. »

La commission des sondages note, comme lors de l'élection présidentielle 2017, que des enquêtes mesurant le « poids numérique des candidats » à partir des comportements des internautes sur les réseaux sociaux ont été diffusées. Lors de la campagne 2022 des messages ont été diffusés qui font référence à un « sondage QotMii ». L'application QotMii établit un classement de « potentiel électoral ».

Des classements tels que celui-ci ne peuvent en aucun cas être qualifiés de sondages au sens de la loi du 19 juillet 1977, dès lors qu'ils ne constituent pas des enquêtes statistiques par l'interrogation d'un échantillon et qu'ils ne mesurent pas une intention de vote. Leurs résultats ne peuvent donc pas être contrôlés par la Commission des sondages.

La Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle et la Commission des sondages appellent ainsi à la plus grande prudence sur de tels messages, qui peuvent constituer une information trompeuse. Ils appellent les médias, plateformes et réseaux sociaux et les particuliers à ne pas les relayer.

...

 [Imprimer](#)

[Communiqué du 17 janvier 2014](#)

[Mise au point du 21 juin 2013](#)

[Communiqué du 27 décembre 2012](#)

[Communiqué du 6 juin 2012](#)

[Communiqué du 27 avril 2012](#)

[Communiqué du 20 avril 2012](#)

[Interdiction de publication de sondages électoraux et résultats partiels - 10 avril 2012](#)

[Interdiction de publication de sondages électoraux et résultats partiels - 10 avril 2012](#)

[Communiqué du 28 mars 2012](#)

[Communiqué du 12 octobre 2011](#)

[Mise au point du 30 septembre 2011](#)

[Communiqué du 21 septembre 2011](#)

[Communiqué du 16 juin 2011](#)

[Mise au point du 31 mai 2011](#)

[Communiqué du 27 avril 2011](#)

[Communiqué du 20 avril 2011](#)

[Communiqué du 18 mars 2011](#)

[Communiqué de la Présidente de la commission des sondages - 23/07/09](#)

[Recommandations du 13 mai 2009](#)

[Recommandations du 23 mars 2009](#)

[Recommandations du 1er février 2008](#)

[Recommandations portant sur les sondages électoraux relatifs aux élections municipales et cantonales - 20/11/07](#)

[Contrôle de sondage par la commission des sondages - 07/06/07](#)

[Recommandations portant sur les sondages électoraux relatifs aux élections législatives](#)

[Interdiction de publication de sondages électoraux et résultats partiels du second tour](#)

[Interdiction de publication de sondages électoraux et résultats partiels du premier tour](#)

[Recommandations portant sur les sondages électoraux relatifs à l'élection présidentielle - 27/03/07](#)

[Portée de l'interdiction de publication et de diffusion des sondages électoraux et résultats partiels](#)

[Recommandations portant sur les sondages électoraux relatifs à l'élection présidentielle - 06/03/07](#)

[Contrôle de sondage par la commission des sondages - 09/01/07](#)

[Étendue du contrôle des sondages avant un rapport avec l'élection présidentielle](#)